



Aux institutions des domaines de la santé et social du canton de Neuchâtel

Au comité de l'OrTra Neuchâtel santé-social

Neuchâtel, le 19 février 2026

Objet : Mobilisons-nous pour former la relève : apprentissages d'ASSC et d'ASE CFC, et d'ASA AFP

Chères et Chers membres,

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, les institutions de la santé et du social du canton de Neuchâtel jouent un rôle déterminant dans la formation de la relève professionnelle. Aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin de votre engagement pour ouvrir et continuer de développer l'offre des places d'apprentissage pour les professions d'assistant-e-s en soins et santé communautaire (ASSC), assistant-e-s sociaux éducatif-ve-s (ASE) CFC et aide en soins et accompagnement (ASA).

Former des apprenti-e-s n'est pas seulement un acte de responsabilité sociale : cela représente également un investissement direct pour l'avenir de votre institution. Les apprenti-e-s que vous formez constituent votre future relève, déjà familiarisée avec votre culture professionnelle, vos standards de qualité et vos valeurs. Les institutions formatrices renforcent également leur attractivité, dynamisent leurs équipes et participent activement à la pérennisation du système socio-sanitaire cantonal.

Le Fonds pour l'apprentissage et le perfectionnement (FAPP) attache de l'importance à votre engagement. En effet, la mesure « **contrat-formation** » du FAPP soutient financièrement l'engagement des entreprises formatrices en octroyant une prime, qui contribue à réduire la charge pour les entreprises formatrices et à sécuriser la qualité de la formation. Ce soutien financier est annuel et est attribué automatiquement en fin d'année scolaire. Dans notre domaine, les primes par contrat d'apprentissage sont modifiées dès la rentrée scolaire 2026-2027 et sont les suivantes :

ASA AFP : 6'000.-

ASSC CFC : 7'000.-

ASE CFC : 5'500.-



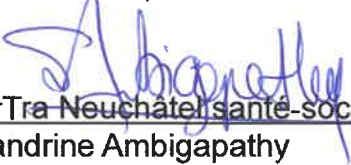
Par ailleurs, le Service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO), par son Office des apprentissages (OFAP), soutient activement les entreprises formatrices par des prestations d'information (par exemple lors des Forums des Métiers), d'accompagnement et de soutien pour les contrats d'apprentissage.

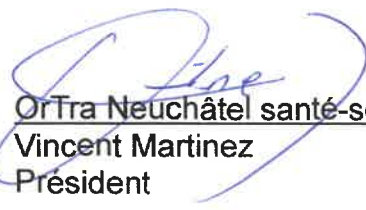
Finalement, l'OrTra Neuchâtel santé-social est à vos côtés à chaque étape : identification des besoins, accompagnement pédagogique, soutien et formation continue aux formateur-trice-s en entreprise. Notre objectif commun est clair : augmenter le nombre de professionnel-le-s qualifié-e-s formé-e-s dans notre canton.

Nous vous invitons à rejoindre activement cette dynamique et à contribuer, par la création ou le renforcement de places d'apprentissage, à la construction de la relève dont nos institutions ont impérativement besoin. Vos offres de places d'apprentissage peuvent être postées sur www.orientation.ch, vecteur de recherche pour les futur-e-s apprenti-e-s ou directement par le Guichet unique

Nous nous tenons à votre entière disposition pour échanger si besoin et vous remercions par avance de votre engagement en faveur de la formation professionnelle.

Cordialement,


OrTra Neuchâtel santé-social
Sandrine Ambigapathy
Directrice


OrTra Neuchâtel santé-social
Vincent Martinez
Président